



Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies  
et auprès des institutions spécialisées à Genève

**WG UPR 17 – Sénégal**  
**Intervention de la Belgique**  
Date : 21 octobre 2013

**Monsieur le Président,**

La Belgique salue les évolutions positives recensées au Sénégal durant la période sous examen, notamment la contribution remarquable du pays à la lutte contre l'impunité, à travers la gestion de l'affaire Hissène Habré. Dans ce cadre, la Belgique se félicite de la création des Chambres africaines extraordinaires en février 2013, de l'arrestation et du placement en mandat de dépôt de Hissène Habré en juillet 2013, puis du lancement de la procédure d'instruction.

Plusieurs sujets de préoccupation subsistent toutefois pour ma délégation, notamment en relation avec les droits de l'enfant.

**R1** : Pour mettre un terme à la dispersion des textes de loi relatifs aux droits de l'enfant dans plusieurs codes, et pour permettre l'harmonisation du droit interne avec les instruments internationaux de promotion et de protection des droits de l'enfant ratifiés par le Sénégal, **la Belgique recommande au Sénégal d'adopter le plus rapidement possible un code des droits de l'Enfant.**

**R2** : La situation des enfants des rues, qui sont victimes de multiples formes d'exploitation et d'abus, reste une préoccupation majeure pour mon pays. En 2013, plusieurs initiatives ont été annoncées par le gouvernement pour améliorer la situation des enfants des rues. **La Belgique recommande dès lors au Sénégal de déployer les moyens légaux, financiers et humains nécessaires pour atteindre le plus rapidement possible les objectifs de la feuille de route du 5 juin 2013 visant à l'élimination des pires formes de travail des enfants.**

**R3** : Le gouvernement sénégalais a plusieurs fois indiqué que personne n'était emprisonné au Sénégal à cause de son orientation sexuelle, mais le Code Pénal, notamment en son article 319, comprend des dispositions qui ne sont pas claires à ce sujet. **La Belgique suggère dès lors de traduire légalement cet état de fait et recommande au Sénégal d'amender son Code pénal de façon à décriminaliser les relations sexuelles entre personnes du même sexe.**

**Je vous remercie Monsieur le Président.**